

Rémy Malgouyres  
Le Bourg,  
63160,  
Égliseneuve près Billom,  
tél. : 04 73 68 97 85  
remy@malgouyres.org

À Madame, Monsieur le Commissaire de Police,  
Commissariat de police de Clermont-Ferrand,  
106, avenue de la République,  
63100 Clermont-Ferrand

Le 24 février 2021

Madame, Monsieur le Commissaire,

Je me permets de vous contacter suite au refus par les fonctionnaires du Commissariat de police de Clermont-Ferrand de donner suite à ma pré-plainte en ligne, numéro A958a28eea en enregistrant ma plainte, malgré mon insistance, lors d'appel téléphonique, ce matin du 24 février 2021, environ une heure après la validation de ma pré-plainte à 10h25.

En réponse à la préplainte, un homme, qui "Monsieur Giraud", mais a décliné d'indiquer sa fonction ou son grade, a appelé à mon domicile et a obstinément refusé la possibilité que les éléments mentionnés dans la pré-plainte ne puissent "relever du pénal".

Il a commencé par argumenter, lorsque j'expliquais que l'expert mandaté par l'assurance avait validé un devis pour des travaux illégaux sur des matériaux amiantés, qu'il s'agissait d'un "différent d'expertise", et que donc, c'était du civil. J'ai dit qu'il n'y avait pas de différent d'expertise puisque l'expert lui-même avait ensuite reconnu la nécessité de faire enlever l'amiante par une entreprise agréée.

Mais j'ai expliqué qu'il n'y avait pas que ça, l'expert a fait traîner pendant des mois malgré mes relance, et ça a conduit à passer un an avec la toiture endommagée, avec des tuiles qui volent, des risques pour les personnes, et des dégâts supplémentaires sur le toit de ma véranda. En plus, quand l'expert a finalement rendu son rapport, c'était un faux et usage de faux, vu qu'il avait anti-daté le rapport de plusieurs mois.

J'ai insisté : ça n'est pas un problème d'expertise, il y a des actes répétés, maveillants, un préjudice, et un faux. Il a maintenu que la plainte n'avait pas à être enregistrée puisqu'il s'agissait d'une "personne identifiée".

J'ai expliqué qu'il y avait d'autres protagonistes : une entreprise de dépollution venue faire un devis depuis Bordeaux, et un très grand nombre de coïncidences qui ont conduit jusqu'à septembre suivant, avec des retards, gallères, et "accidents" qui se sont accumulés pour les artisans locaux que j'ai l'habitude de faire travailler, qui étaient sur les nerfs. Selon moi, il s'agissait de vandalisme, violences et intimidation.

R07

L'homme au téléphone a dit quelque chose comme "qu'est-ce que ça a à voir avec l'assurance, ça ? Ça n'a rien à voir ! Ça ne relève pas du pénal. J'ai dit que je pensais qu'il y avait un caractère organisé. Il a dit : "Ouais. C'est ça. Un caractère organisé... Je suis désolé Monsieur, mais les éléments ne relèvent pas du pénal et je ne peux pas enregistrer votre plainte".

Je vous demande, Madame, Monsieur le Commissaire, soit de donner instruction aux agents du commissariat de Clermont-Ferrand pour enregistrer ma plainte, soit de m'indiquer expressément le motif de refus par retour de courrier.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur le Commissaire, l'expression de ma Considération Respectueuse.



Rémy MALGOUYRES  
Professeur à l'Université Clermont Auvergne

Votre déclaration est terminée et est enregistrée sous le numéro **A958a28eea**

Vous avez choisi de finaliser votre plainte auprès du service de police ou de gendarmerie suivant :

- Commissariat de police de Clermont-Ferrand - Secteur Saint Jacques, 23 rue des Liondards 63000 CLERMONT FERRAND, tél. 04 73 15 35 95
- à la date souhaitée suivante : Plutôt dnas l'après-midi

Ce service prendra contact avec vous par courriel ou par téléphone pour convenir d'un rendez-vous.

**Si vous êtes mineur, il est préférable que vous vous déplaciez accompagné de votre représentant légal.**

Pièces à présenter lors de la signature de la plainte :

Pour justifier de votre identité, l'un de ces documents suivants :

- **carte d'identité, passeport**, livret de famille, extrait ou copie intégrale d'acte de naissance, titre de séjour, récépiss demande de renouvellement de ce titre

Pour les personnes morales :

- KBIS, délégation de statuts et pouvoirs

Pour justifier du préjudice subi :

- En cas d'atteintes corporelles et/ou morales :

- certificats médicaux en votre possession

- En cas de dommages matériels :

- tous les justificatifs de la nature et du montant de ces dommages (factures, devis...)
- tous les renseignements complémentaires relatifs aux objets volés ou dégradés dont vous disposez (photographies notamment)

- En cas de dommages à un véhicule, ou si un véhicule est impliqué :

- certificat d'immatriculation et de l'assurance du véhicule
- le véhicule, dans le cas où des opérations de police technique et scientifique devraient être menées.
- Si vous avez en votre possession des éléments de preuve (une capture d'écran, sms, courriels, photos ou vidéos, etc attestant de l'infraction, veuillez les apporter de préférence sur un support numérique (clé usb, disque dur...).

*Si vous le souhaitez, vous pouvez nous donner votre avis sur cette démarche.*

Je donne  
mon avis

Voxusagers.gouv.fr

Retour en haut de page

